

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## Déclaration de Maladie

N° W19-470252

AMPL

N° = 18538

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

3410

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZOUFI M HAMED

Date de naissance :

13/02/1960

Adresse :

24 rue des Tabors Dass  
Casablanca

Tél. :

0522 29 84027

Total des frais engagés :

1091600 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdelhak MOUDEN  
Médecin Reéducateur Podologue  
110, Bd Bourgogne - Casablanca  
Tel: 0522 27 85 61 29 76 97  
Fax: 0522 29 41 33

Cachet du médecin :

Date de consultation :

07/01/2010

Nom et prénom du malade :

ZOUFI AI CHA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cerv. col larynx

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS  
RECEPTION  
29 JAN. 2010  
ACCUEIL

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/01/2020				INP : 0911113869 Dr. Abdelhak MOUSSA Medecin Régionalisé - Pédiatrie 15, Bd de la Joggia - 1000 Bruxelles Télé: 02 27 81 23 76 97 Fax: 02 29 41 33
			$300 + 300 = 600$	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. ABDELHAK MOUSSA	7/1/2020	316,00

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

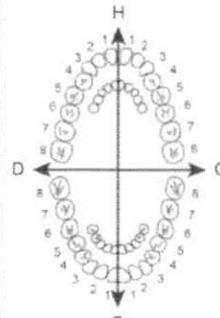
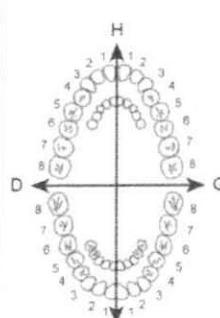
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [ ]
				
				
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>				<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>
				H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 G 00000000 00000000 B 35533411 11433553
				<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession
				<b>MONTANTS DES SOINS</b>
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b>
				<b>DATE DU DEVIS</b>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور عبد الحق مودن

Docteur Abdelhak Mouden

## Spécialiste

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie



119 ، شارع بوركون - إقامة فنيسيا - الدار البيضاء  
119, Avenue de Bourgogne - Résidence venezia - Rez de chaussée, Casablanca  
Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97 - Fax : 05 22 20 94 44  
E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathie-casablanca.com  
INP 091113860



$$\textcircled{1} \quad 144,30 \times 200 \\ \hline 28,80$$

$$\textcircled{2} \quad 50 \times 200 \\ \hline 10,00$$

22,20



22,20

PPV: 22DH20  
PER: 06/21  
LOT: I1428



149,50



Curartif forte

PPC: 149,50 DH

T = 316,-

149,50

Lot :  
À consommer de  
préférence avant le :

395161  
07/2022

CURARTI forte®

# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden

spécialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie



119, شارع بوركون - إقامة فنيسيا - الدار البيضاء

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97 - Fax : 05 22 20 94 44

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954000053 - INP 091113860

Casablanca, le : ..... 07/01/2020

Abdelhak Mouden

Zoufia Aicha

Consultation spécialisée : 300.-

Visite infirmière : 300.-

Total : 600.-

Six cent dirhams

Dr. Abdelhak MOUDEN  
Médecin éducateur - Podologue  
119, Avenue Bourgogne - Casablanca  
Tél: 0522 27 85 61 29 76 97  
Fax: 0522 29 41 33